

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**
8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2017_6_7

L' an deux mille dix sept , le vendredi 12 mai à 20 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 05 Mai 2017

Présents : 20

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 21

**Objet : Admission en non-
valeur des produits
irrecouvrables**

Pouvoirs :

Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les états des créances irrécouvrables dressées par Madame Isabelle BUTAUD, comptable public de la Trésorerie de La Couronne, en vue de leur admission en non-valeur.

Exercice	Référence pièce	Nom du redevable	Objet créance	Motif	Montant à recouvrer
2014	49	BALLET Loïc	Crèche	Chèque erroné Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite	1.00 €
2015	493	AUBERT Alain	Crèche	Chèque erroné Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite	0.44 €
2015	662	THOMAS Antoine	Crèche	Chèque erroné Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite	0.20 €
2015	470	BECHEMIN	Droit de place marché	Facture émise à tort Absence du marché non signalée	41.67 €
2015	471	LA PASSION DE LISA	Droit de place marché	Facture émise à tort Absence du marché non signalée	41.67 €
2016	7	LA PASSION DE LISA	Droit de place marché	Facture émise à tort Absence du marché non signalée	50.00 €
2016	496	PLANES Mickaël	Crèche	Chèque erroné Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite	0.30 €
Total créances					135.28 €

AR PREFECTURE

016-211602362-20170512-D_2017_8_7-DE
Reçu le 06/06/2017

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission en non-valeur de cette liste de créances. Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 135,82 € selon l'état transmis, arrêté à la date du 1^{er} janvier 2017.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 135,28 €, selon l'état transmis, arrêté à la date du 1^{er} janvier 2017 à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/05/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - **6 JUIN 2017**

Le Maire,

Michel CARTERET

